

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1272-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures nº 1272 de la Ville de Vaudreuil-Dorion

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1272-03 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 1272 afin de remplacer l'article 5.2 relatif aux frais exigibles de façon à les transposer au Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709

dont l'objet est décrit dans le titre.

- 2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 septembre 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
- 3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 5. Ce <u>projet de règlement nº 1272-03</u> peut être consulté sur le site Internet de la Ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.</u>

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25e jour du mois d'août 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</u>